

Mesures de restriction à respecter dans les territoires du Rhône et de l'Est lyonnais

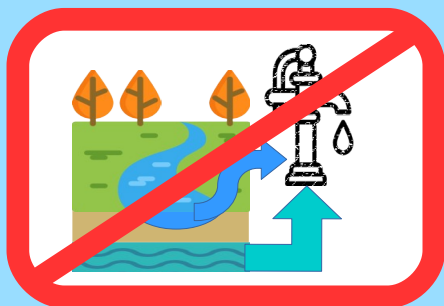
Usages d'agrément

Gestes
Éco-
citoyens

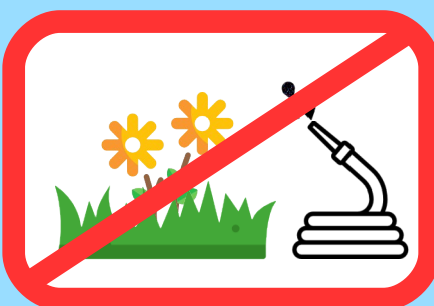
ALERTE RENFORCÉE



Mesures d'interdiction des usages



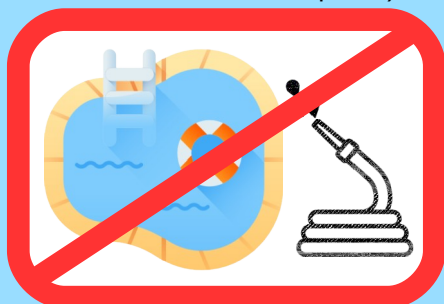
INTERDICTION des prélèvements dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (retrait ou obturation de tout dispositif)



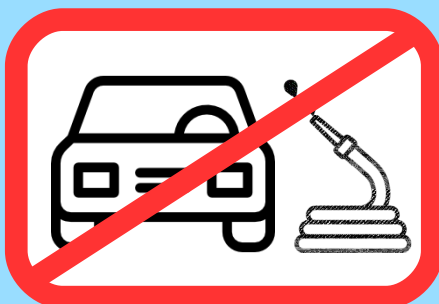
INTERDICTION d'arrosage des espaces verts public ou privés sauf exceptions*



INTERDICTION d'arrosage des espaces sportifs public ou privés sauf les nuits du lundi, mercredi, vendredi et samedi de 18h à 10h le lendemain



INTERDICTION de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions
Interdiction de vidange dans les cours d'eau



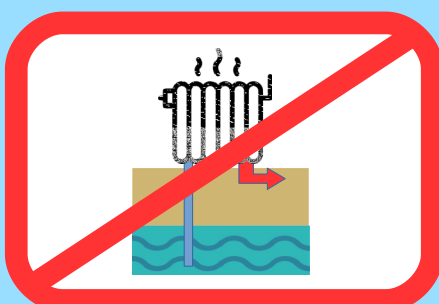
INTERDICTION de lavage des véhicules sauf en station professionnelle et uniquement avec des lances « haute pression »



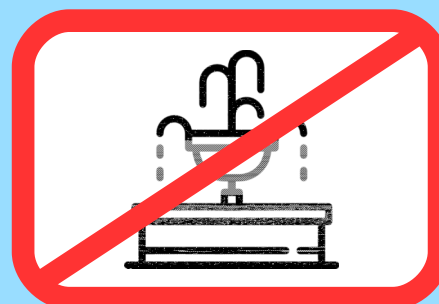
INTERDICTION de lavage des façades, toitures sauf exceptions*



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité pour collectivités et entreprises



INTERDICTION des prélèvements d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines/brumisateurs à circuit ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet du Rhône
Et Découvrez notre carte interactive



<https://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>

